

CONVOCAATION POUR LA SÉANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze juin, a été convoqué en réunion ordinaire le Conseil Municipal pour le vingt juin deux mil quatorze.

ORDRE DU JOUR

- Elections sénatoriales : désignation des délégués
- Rythmes scolaires : création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité
- Phasage projet d'aménagement des abords du groupe scolaire
- Position sur le redécoupage des régions
- Désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale
- Création poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Virement de crédits au budget communal
- Tarif repas 14 Juillet
- Questions diverses

PRÉSENTS

QUENTIN Virginie - DUVAL René - LABOUE Jean - ALTUR Marie-Lise - COENON Guy – HERBEAUX Etienne - BARBOT Claire – RETAILLE Jean-Yves - MIRETTI Josiane - SCHLICH Daniel – BOEGLIN Isabelle - DHERMANT Anne-Marie – GASSELIN Sylvia – HENRIET Philippe – RETIF Corinne

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

ANSEAUME Marie-Thérèse à QUENTIN Virginie
HUILIO Virginie à RETIF Corinne
GATEAU Christophe à DHERMANT Anne-Marie
CLAISE Muriel à ALTUR Marie-Lise

Madame BARBOT Claire a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : fixation tarif cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2014/2015. Accord du conseil à l'unanimité.

ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES

Mme Virginie QUENTIN, Maire, met en place le bureau électoral. Mme Maud Rygiert est élue secrétaire du bureau.

En application de l'article R-133 du code électoral, le bureau est présidé par Mme Virginie QUENTIN, et est constitué par les deux conseillers les plus âgés, et par les deux conseillers les plus jeunes présents ce jour, à savoir Mr Jean LABOUE, Mme Josiane MIRETTI, Melle Claire BARBOT et Mr Daniel SCHLICH.

Conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le Conseil doit élire cinq délégués et trois suppléants.

Une seule liste a été déposée.

Le vote a lieu à bulletin secret sans débat.

Résultat des élections :

Nombre de conseillers n'ayant pas participé au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Mme Virginie QUENTIN a proclamé élus délégués les candidats de la liste ayant obtenu un mandat de délégués dans l'ordre de présentation sur la liste et dans la limite du nombre de mandat de délégués. Elle a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué, dans l'ordre de présentation de la liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus

Délégués : Mme Virginie QUENTIN, M. René DUVAL, Mme Marie-Thérèse ANSEAUME, M. Jean LABOUE, Mme Marie-Lise ALTUR

Suppléants : M. Guy COENON, Melle BARBOT Claire, M. Etienne HERBEAUX

Mme Virginie QUENTIN clôt le PV de l'élection des délégués du CM et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

RYTHMES SCOLAIRES : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Madame Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail dû à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il y aurait lieu de créer des emplois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant de Septembre 2014 à Juillet 2015 (année scolaire 2014-2015),

Ces agents assureront des fonctions d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De créer QUATRE postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur les grades suivants :
 - UN ANIMATEUR à 1,5 heure par semaine
 - UN PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CADRE à 1 heure par semaine
 - DEUX PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CADRE à 3 heures par semaine
- 2) D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement
- 3) De fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents est fixée sur la base

 - du 7^{ème} échelon correspondant au grade d'animateur (soit 10 Euros net de l'heure)
 - du 6^{ème} échelon correspondant au grade de Professeur d'enseignement artistique hors cadre (soit 20 Euros net de l'heure)

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

- 4) D'autoriser le Maire à renouveler les contrats dans les conditions énoncées ci-dessus

PHASAGE PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement des abords de l'école et l'estimation de chacune de ses phases.

- 1^{ère} Phase (2013) : Acquisition du terrain (170 000€ HT) ;
- 2^{ème} Phase (2015) : Parking de l'école (357 996,00€ HT) + Aire de jeux (81 788,20€ HT) ;
- 3^{ème} Phase (2016) : Parking arboré (95 264,60€ HT) + Terrain multi sport (83 272,40€ HT) ;
- 4^{ème} Phase (2017) : Création de locaux associatifs + vestiaires sportifs (87 785,50€ HT) ;
- 5^{ème} Phase (2018) : Aménagement de la Rue Demoiselle et voies internes (171 435,00€ HT) ;
- 6^{ème} Phase (2019) : Aménagement du pré d'Abondant (61 830,00€ HT).

<u>Pour un montant de</u>	1 109 371,70€ HT (travaux)
	<u>73 524,02€ HT (géomètre et maîtrise d'œuvre)</u>
	1 182 895,72 € HT
	1 419 474,86 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au Conseil Général au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal pour la première phase du projet.

Le plan de financement de cette phase s'établit comme suit :

➤ Subvention Département CDDI	170 000,00€ HT	20 %	34 000,00€ HT
➤ Emprunt ou Autofinancement			<u>136 000,00€ HT</u>
		Total HT	170 000,00€ HT

Intervention d'Anne-Marie Dhermant pour savoir si ce projet est éligible au Fonds de Péréquation du Conseil Général : CDDI pas cumulable avec d'autres subventions.

POSITION SUR LE REDECOUPAGE DES REGIONS

Le conseil municipal réuni ce jour a pris connaissance du projet de loi présenté au conseil des ministres du 18 juin réduisant le nombre de régions de 22 à 14.

Ce projet propose le regroupement du Centre, du Limousin et du Poitou-Charentes en une seule région.

Le conseil municipal réuni ce jour regrette le caractère précipité de cette réforme sans concertation préalable.

Il apparaît que la Région Centre est déjà très étendue et que le maintien en l'état serait possible, d'autres régions ne changeant pas de périmètres.

Sur le projet de carte, le conseil municipal constate que :

- le projet de région Centre-Limousin-Poitou-Charentes ne correspond à aucune réalité historique, géographique ou économique
- cette région serait la plus étendue de France avec 82000 km² (soit la taille de l'Autriche) et l'une des plus pauvres en termes de PIB par habitant
- la distance d'une extrémité à l'autre de la région serait de plus de 600 kms, soit plus de la moitié de la longueur de la France.

A défaut, le conseil municipal considère que si la coopération avec l'Île-de-France doit être renforcée, l'intégration n'est pas souhaitable :

- la fiscalité francilienne est plus élevée et nécessitera des prélèvements supplémentaires pour financer les besoins du Grand Paris.
- compte tenu des transferts de compétences prévues par le projet loi et du caractère prescriptif des schémas régionaux sur les SCOT et PLU (article 5 du projet de loi), il serait dangereux de confier à la région Île-de-France la gestion des schémas d'élimination des déchets, d'accueil des gens du voyage et des compétences en matière d'habitat ou d'urbanisme.
- la représentation des élus au sein des instances de la région serait négligeable et ne permettrait pas de peser sur les décisions.

En conséquence, le conseil municipal s'oppose fermement au projet de regroupement Centre-Limousin-Poitou-Charente et souhaite la possibilité d'un rapprochement avec les départements voisins afin de permettre la création d'une région Centre Val de Loire dynamique regroupant des territoires ayant des caractéristiques proches.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de désigner des délégués à l'Agence Technique Départementale (un titulaire et un suppléant).

M. DUVAL René et M. HERBEAUX Etienne étant candidats, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

M. DUVAL René, délégué titulaire

M. HERBEAUX Etienne, délégué suppléant

à l'Agence Technique Départementale.

CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire informe le Conseil qu'il a été déposé au centre de gestion un dossier de proposition d'avancement de grade à un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, compte tenu de l'ancienneté de l'agent concerné et des tâches exécutées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à compter du 1^{er} JUILLET 2014.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2014.

VIREMENT DE CREDITS AU BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil que le logement social situé 32 Grande Rue a été libéré le 30 avril 2014 et qu'il est nécessaire de reverser la caution qui avait été versée pour un montant de 844,84 Euros, déduction faite d'un devis de réfection peinture approuvé par l'ex-locataire pour un montant de 119,16 Euros, soit un total de 725,68 Euros. Comptablement, il est nécessaire d'effectuer un mandat de dépenses pour 844,84 Euros à l'article 165 et un titre de recettes de 119,16 Euros à l'article 70878.

Les crédits n'étant pas suffisants à l'article 165, Madame le Maire propose donc la décision modificative suivante :

- ARTICLE 020 (Dépenses imprévues) : - 845 Euros
- ARTICLE 165 (Dépôts et cautionnements reçus) : + 845 Euros.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette décision modificative sur le budget communal.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le CCAS a reçu 3 dossiers de demande pour ce logement et qu'il a été attribué pour le 1^{er} Juillet 2014 à quelqu'un d'Abondant.

TARIF REPAS 14 JUILLET

Madame le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs des repas ainsi que de la buvette pour la manifestation du 14 JUILLET

- REPAS - ADULTE COMMUNE : 5 Euros
- ADULTE HORS COMMUNE : 10 Euros
- GRATUIT POUR LES ENFANTS JUSQU'A 10 ANS

- BUVETTE - Bière 1,50 Euros
- Coca, orangina, schweppes, perrier, petite bouteille d'eau, verre rouge ou rosé :1 Euro
- Bouteille vin rouge ou rosé : 5 Euros

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces tarifs.

Pour information, 6/7 associations ont répondu positivement pour participer aux jeux et activités qui seront proposés. Repas : plateau barquettes. Feu d'artifice sera tiré avec un retrait de 90 mètres de sécurité.

Réunion d'organisation avec la commission fêtes et cérémonies avec associations participantes le Samedi 5 Juillet à 9 heures.

TARIF CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif du repas à la cantine scolaire à la rentrée de septembre 2014, le dernier datant de septembre 2013.

Il est proposé une augmentation de 2,2%, soit :

- Prix du repas enfant : 3,70 Euros (au lieu de 3,62)
- Prix du repas adulte : 5,06 Euros (au lieu de 4,95)
- Prix du panier repas : 1,88 Euros (au lieu de 1,84)

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour ces nouveaux tarifs à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention d'Etienne HERBEAUX :

- Compte rendu de la réunion du Syndicat des Fossés de Marchezais :
Nouveau président : M. Daniel Brunet et vice-Président : M. Jean-Paul Beauvais
- Signale un véhicule gênant, en stationnement, Rue du Château d'Eau
- Tour des panneaux de signalisation : environ 10 à changer
- Poteau « Brissard » à récupérer chez M. Letellier

Intervention de Corinne RETIF :

- Demande à recevoir les comptes rendus des réunions de commissions de l'agglomération.
Il est demandé aux membres des commissions destinataires des comptes-rendus de l'agglomération de faire un transfert vers la messagerie de la mairie afin que la diffusion puisse être faite à l'ensemble des conseillers.
Remarque de Mme le Maire : le nombre de personnes aux commissions de l'agglomération est parfois trop élevé. Il faut que l'on s'organise pour désigner une personne ou deux par commission.
- Demande le renvoi des coordonnées de toute l'équipe municipale à chaque membre pour une mise à jour
- Rappelle que la Boum d'Eldorados a lieu le 27 Juin et que cela peut être l'occasion de rencontrer les jeunes pour leur parler du conseil municipal des jeunes.

Intervention d'Anne-Marie DHERMANT

- Installation des gens du voyage du 1^{er} Juin au 9 Juin 2014
Demande ce qui a été réglé
Réponse de M. Duval, Il a été demandé 10 Euros par semaine et par caravane pour la consommation d'eau, soit un total de 110 Euros qui ont été payés le mardi matin qui a suivi le départ.
- Demande pourquoi les pelouses devant le château ont été coupées par les services techniques de la commune : cela était en accord avec le représentant des copropriétaires du château, en remerciement de l'accord donné aux forains pour s'installer sur l'esplanade lors de la fête du 1^{er} Mai.

Intervention de Jean-Yves RETAILLE

- Est en cours de prospection pour des systèmes de vidéo-protection.
- Demande à ce qu'on l'informe des problèmes de vandalisme sur la commune lorsque l'on en a connaissance.

Intervention de Sylvia GASSELIN

- Demande quels conseillers pourront être présents pour l'organisation du 14 Juillet.

Intervention de René DUVAL

- Travaux classe maternelle devraient être terminés le 31 Juillet.
- La commission travaux s'est réunie et a fait le point des routes à réparer. Une estimation du coût a été élaborée par Claire Barbot, qui est ici remerciée.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de travaux de réparation de voirie sur diverses rues (aménagement de chemin, gravillonnage, enrobés, accôttements)

Pour un montant de 46.148 ,49 € HT (travaux)
 55.378,19 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation. Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit.

Subvention Département FDAIC	46.148,49 € HT	30 %	13 845,00 €
Emprunt ou Autofinancement			32 303,49 €
	Total HT		<u>46 148,49 €</u>

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : .Juillet 2015

Intervention de Marie-Lise ALTUR

- Bulletin Bull'Info distribué fin de semaine prochaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et dix-huit minutes.

Le Maire,